

89.400

Postulat Déglise
Wissenschaftliches Gremium
für Familienfragen
Organe scientifique permanent
pour les questions familiales

Wortlaut des Postulates vom 15. März 1989

Der Bundesrat wird ersucht, ein ständiges Organ zu schaffen, das sich mit Familienfragen befasst. Das Organ soll eine beschränkte Zahl von Mitgliedern haben und insbesondere folgende wissenschaftliche Aufgaben wahrnehmen:

- Es beobachtet die Entwicklung der familiären Lebensformen und erforscht die demographischen, wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Faktoren, welche diese Formen beeinflussen, und zwar sowohl in der Schweiz als auch in vergleichbaren Ländern des Auslandes;
- es regt Forschungsarbeiten an und unterstützt die Forschung, soweit sie die Familienpolitik des Bundes und weiterer Behörden und Institutionen betreffen;
- es arbeitet regelmässig Berichte und Publikationen über die Familie im allgemeinen oder über aktuelle familienpolitische Fragen aus;
- es macht Vorschläge zur Weiterentwicklung der Familienpolitik und berät die Verwaltung in allen Fragen, welche die Familie betreffen.

Texte du postulat du 15 mars 1989

Le Conseil fédéral est invité à instituer un organe permanent traitant des questions se rapportant à la famille. Constitué d'un nombre restreint de membres, il sera notamment chargé des tâches scientifiques suivantes:

- observer l'évolution des formes de vie familiale en recherchant les facteurs démographiques, économiques, sociaux et culturels qui les influencent, ceci aussi bien dans notre pays que dans des pays comparables à l'étranger;
- susciter et soutenir la recherche dans la mesure où elle concerne la politique familiale de la Confédération et d'autres autorités et institutions;
- élaborer régulièrement des rapports et des publications sur la famille de caractère général ou traitant d'un objet d'actualité;
- présenter des propositions en vue du développement de la politique familiale et conseiller l'administration dans toutes les questions touchant la famille.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Baggi, Bürgi, Caccia, Darbellay, David, Dormann, Ducret, Felgenwinter, Fischer-Sursee, Hänggi, Hess Peter, Humbel, Kühne, Maitre, Paccolat, Portmann, Rüttimann, Savary-Fribourg, Segmüller, Seiler Rolf, Stamm, Theubet, Wellauer, Widrig (24)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Dans le rapport sur la famille 1982, les experts arrivent à la conclusion qu'un organe consultatif, indépendant de l'administration, devrait être créé pour traiter des questions se rapportant à la famille. Il n'a pas été donné suite, jusqu'ici, à cette recommandation. Or, elle revêt encore aujourd'hui toute son importance.

Jusqu'alors, la protection et la promotion de la famille étaient considérées, pour une large part, comme une tâche de politique sociale. Actuellement, l'environnement de la famille est devenu plus complexe: la politique de la famille touche aussi bien la politique de la formation, du logement, des finances et de la fiscalité, que celle de la santé et de l'économie. Afin de pouvoir agir dans tous ces domaines, il est nécessaire de pouvoir disposer d'études et de données scientifiques. Et c'est précisément celles-ci qui font défaut en Suisse.

Selon les propositions contenues dans le rapport sur la famille 1982, cet organe doit être chargé exclusivement de tâches

scientifiques et jouer un rôle de conseiller. Institué par le Conseil fédéral, il doit être composé d'un nombre restreint d'experts qui traitent des questions relatives à la famille. Les membres d'un tel organe doivent être choisis en fonction de leur personnalité, de leurs connaissances et de leurs expériences. A leurs connaissances scientifiques, ils doivent ajouter les expériences tirées de la jurisprudence et de la pratique.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 5. Juni 1989

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 5 juin 1989

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

89.405

Postulat Longet
Wissenschafts- und Forschungspolitik.
Prinzipien und Kriterien
Politique de la science
et de la recherche. Principes et critères

Wortlaut des Postulates vom 16. März 1989

Der Bundesrat wird ersucht, für die nächste Planungsperiode (1991–1995) zu folgenden Punkten konkrete Vorschläge zu machen:

1. Tatsächliche Verwirklichung der dringlichen Forschungsvorhaben (Artikel 21 und 22 des Forschungsgesetzes);
2. Konkrete Vorschläge zur Verbesserung der Koordination zwischen den zehn Hochschulen unseres Landes (Artikel 3 FG);
3. Erhöhung der Mittel für den Schweizerischen Wissenschaftsrat, genauere Umschreibung seiner Aufgaben, Verbesserung seiner Arbeitsweise;
4. Ausdehnung der Tätigkeit im Bereich der Früherkennung auf die Probleme, welche die wirtschaftlichen und technologischen Neuerungen stellen;
5. Gleichgewicht zwischen Geisteswissenschaften und Naturwissenschaften einerseits und zwischen Grundlagenforschung und Technologie andererseits;
6. Vermehrte Anstrengungen, die Ergebnisse privater und öffentlicher Forschung der Öffentlichkeit zugänglich zu machen (vgl. Artikel 9 und 28 FG, für die vom Bund unterstützte Forschung);
7. Verbesserung der Instrumente zur Evaluation von Abläufen, Strukturen und Resultaten.

Texte du postulat du 16 mars 1989

Le Conseil fédéral est invité à soumettre des propositions concrètes pour la prochaine période de planification (1991–1995) quant aux points suivants:

1. Réalisation effective des priorités de la recherche (art. 21 et 22 Loi sur la recherche).
2. Propositions concrètes d'amélioration de la coordination entre les 10 Hautes Écoles du pays (art. 3 LR).
3. Augmentation des moyens du Conseil suisse de la science, précision de ses missions, révision de son fonctionnement.
4. Extension des activités de détection avancée, aux problèmes des retombées économiques et sociales des innovations scientifiques et technologiques.
5. Equilibre entre sciences humaines et sciences naturelles d'une part, entre recherche fondamentale et technologie d'autre part.
6. Efforts accrus de vulgarisation des résultats de la recherche, tant privée que publique (cf art. 9 et 28 LR, pour la recherche subventionnée par la Confédération).
7. Amélioration des instruments d'évaluation des processus, des structures et des résultats.

Postulat Déglise Wissenschaftliches Gremium für Familienfragen

Postulat Déglise Organe scientifique permanent pour les questions familiales

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.400
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.06.1989 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1150-1150
Page	
Pagina	
Ref. No	20 017 500

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.